









Procedure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2017/2071(INI)	Procédure terminée
Activités financières de la Banque européenne d'investissement. Rapport annuel		
Sujet 8.40.07 Banque européenne d'investissement (BEI)		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		31/05/2017
		 GARDIAZABAL RUBIAL Eider	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 MUREȘAN Siegfried	
	 KÖLMEL Bernd		
	 ALI Nedzhmi		
	 HAUTALA Heidi		
	 ZANNI Marco		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	REGI Développement régional		25/04/2017
		 MALETIĆ Ivana	
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ECON Affaires économiques et monétaires (Commission associée)		29/05/2017
		 NIEDERMAYER Luděk	
Commission européenne	DG de la Commission Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux	Commissaire MOSCOVICI Pierre	

Événements clés			
18/05/2017	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
18/05/2017	Annnonce en plénière de la saisine des commissions associées		

24/01/2018	Vote en commission		
30/01/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0013/2018	Résumé
07/02/2018	Débat en plénière		
08/02/2018	Résultat du vote au parlement		
08/02/2018	Décision du Parlement	T8-0039/2018	Résumé
08/02/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2017/2071(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/8/09945

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE612.063	09/10/2017	EP	
Amendements déposés en commission		PE613.292	06/11/2017	EP	
Avis de la commission	ECON	PE609.635	23/11/2017	EP	
Avis de la commission	REGI	PE610.735	24/11/2017	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0013/2018	30/01/2018	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0039/2018	08/02/2018	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2018)210	03/05/2018	EC	

Activités financières de la Banque européenne d'investissement. Rapport annuel

La commission des budgets a adopté le rapport d'initiative d'Eider GARDIAZABAL RUBIAL (S&D, ES) sur le rapport annuel sur les activités financières de la Banque européenne d'investissement (BEI).

La commission des affaires économiques et monétaires, exerçant ses prérogatives de commission associée en vertu de [l'article 54 du Règlement du Parlement européen](#), a également exprimé son avis sur ce rapport.

Les députés ont rappelé que l'une des principales retombées de la crise économique a été le recul des investissements dans l'Union et ont invité la BEI à soutenir encore davantage les pays de l'Union européenne afin de contribuer à la reprise de leur économie.

Le rapport a salué la volonté du Groupe BEI de renforcer la compétitivité de l'UE, d'apporter un réel soutien à la croissance et à la création d'emplois et de contribuer à résoudre les problèmes socio-économiques à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, en poursuivant ses objectifs généraux de politiques publiques en matière d'innovation, de financement des PME et des entreprises à capitalisation moyenne, d'infrastructures, d'environnement, de cohésion économique et sociale, et de lutte contre le changement climatique.

Les députés ont affirmé que pour réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020, les activités du Groupe BEI devraient non seulement s'inscrire dans la durée du point de vue économique, mais également contribuer à une Union européenne plus intelligente, plus écologique et plus solidaire.

Changement climatique: les députés ont invité la BEI à mettre ses activités en cohérence avec les objectifs de l'accord de Paris en supprimant progressivement la totalité des projets relatifs aux combustibles fossiles et en donnant la priorité aux projets d'efficacité énergétique et aux projets impliquant des sources d'énergie renouvelables. La BEI devrait également prolonger son soutien financier aux sources d'énergie

durables locales afin de mettre un terme à la grande dépendance énergétique de l'Europe à l'égard de sources extérieures et de sécuriser l'approvisionnement.

Brexit: le Royaume-Uni a fourni 16,11 % du capital de la BEI, ce qui correspond à 3,5 milliards de euros en capital libéré et à 35,7 milliards de euros du capital callable de la BEI. Le rapport a souligné l'importance de clarifier le montant de la contribution du Royaume-Uni au budget de la BEI ainsi que sa participation économique future. Il a demandé aux États membres de faire en sorte que le départ du Royaume-Uni n'engendre pas une diminution de la capacité de la BEI à soutenir l'économie de l'Union.

Pays des voisinages oriental et méridional de l'Union: le rapport a souligné l'importance des activités de financement de la BEI dans les pays qui soutiennent les pays qui mènent à bien des réformes économiques et démocratiques difficiles en vue d'intégrer l'Union. Il a rappelé que les principales activités de financement devraient également viser à répondre à la fois aux besoins urgents et aux défis à plus long terme, tels que la reconstruction des infrastructures, la fourniture de logements adéquats et d'une infrastructure d'intervention d'urgence et la lutte contre le chômage des jeunes.

Migrations: le rapport a salué l'engagement de la BEI à lutter contre les causes profondes des flux migratoires et à agir dans les pays particulièrement touchés par la crise migratoire. Il a appelé à une augmentation de l'aide financière pour les projets qui contribueraient à atténuer les coûts économiques liés à la crise des migrants, tout en ayant une incidence positive sur les citoyens, les réfugiés et les autres migrants dans les États membres qui reçoivent le plus grand nombre de réfugiés et de migrants.

Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFIS): saluant l'accord conclu sur la prolongation et l'ajustement de l'EFIS, les députés ont souhaité que le nouveau fonds ainsi que la version améliorée de la plateforme européenne de conseil en investissement permettent de régler les problèmes mis en évidence dans le système actuel, liés à l'additionnalité, à la durabilité, à l'action climatique, à l'équilibre géographique et aux activités de la plateforme de conseil en investissement.

Politique de cohésion: le rapport a souligné que la BEI, en tant qu'institution financière publique qui finance des projets visant à concrétiser les politiques et les priorités de l'Union, devrait contribuer à la cohésion économique, sociale et territoriale, y compris dans les régions moins développées. Il a insisté sur la nécessité de délargir la répartition territoriale des fonds, y compris en ce qui concerne l'EFIS, qui devrait toujours compléter les Fonds ESF, en vue d'atteindre l'objectif de réduction des disparités régionales.

Conformité: les députés ont plaidé pour que l'établissement de rapports par pays sans exceptions soit un élément central de la stratégie de la BEI en matière de responsabilité sociale. Ils ont demandé à la BEI de respecter les normes qui la concernent et la législation applicable en matière de prévention du blanchiment de capitaux ainsi que de lutte contre le terrorisme, la fraude fiscale et l'évasion fiscale, de dévier de recourir ou de participer à des structures d'évasion fiscale.

Les députés ont réitéré leur demande d'un meilleur contrôle parlementaire et d'une plus grande transparence de la BEI. Ils ont demandé à cet égard la signature d'un accord interinstitutionnel entre la BEI et le Parlement sur l'échange d'informations, comprenant la possibilité pour les députés d'adresser des questions écrites au président de la BEI.

Enfin, les députés ont appelé le Groupe BEI à continuer à développer sa culture du risque afin d'améliorer son efficacité, ainsi que la complémentarité et les synergies entre ses interventions et les différentes politiques de l'UE, notamment en soutenant les entreprises innovantes, les projets d'infrastructures et les PME qui prennent des risques ou qui se trouvent dans des régions économiquement désavantagées, ou des régions qui manquent de stabilité.

Activités financières de la Banque européenne d'investissement. Rapport annuel

Le Parlement européen a adopté par 493 voix pour, 89 contre et 44 abstentions, une résolution

sur le rapport annuel sur les activités financières de la Banque européenne d'investissement (BEI).

Soulignant que la BEI a maintenu une assise financière solide en 2016, avec un excédent annuel net de 2,8 milliards de euros, les députés ont demandé à la BEI d'intensifier ses efforts pour développer efficacement ses activités de prêt en apportant une assistance technique et des services de conseil, en particulier dans les régions marquées par un faible niveau d'investissement, tout en allégeant les contraintes administratives imposées aux demandeurs.

La crise économique ayant entraîné un recul des investissements, les députés ont invité la BEI poursuivre sa collaboration avec la Commission européenne et les États membres afin de remédier aux lacunes structurelles qui empêchent certains pays et régions de tirer tout le parti possible des activités financières de la Banque.

Le Parlement a salué la volonté du Groupe BEI de renforcer la compétitivité de l'UE, d'apporter un réel soutien à la croissance et à la création d'emplois et de contribuer à résoudre les problèmes socio-économiques à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE. Il a affirmé que pour réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020, les activités du Groupe BEI devraient non seulement s'inscrire dans la durée du point de vue économique, mais également contribuer à une Union européenne plus intelligente, plus écologique et plus solidaire.

Changement climatique: le Parlement s'est dit préoccupé par les résultats très mitigés de la BEI en matière d'action pour le climat, bien qu'elle ait tout juste atteint son objectif, fixé à 25 % du total de ses financements.

Les députés ont invité la BEI à mettre ses activités en cohérence avec les objectifs de l'accord de Paris en supprimant progressivement la totalité des projets relatifs aux combustibles fossiles et en donnant la priorité aux projets d'efficacité énergétique et aux projets impliquant des sources d'énergie renouvelables. La BEI devrait également prolonger son soutien financier aux sources d'énergie durables locales afin de mettre un terme à la grande dépendance énergétique de l'Europe à l'égard de sources extérieures et de sécuriser l'approvisionnement.

Brexit: le Royaume-Uni a fourni 16,11 % du capital de la BEI, ce qui correspond à 3,5 milliards de euros en capital libéré et à 35,7 milliards de euros du capital callable de la BEI. Le Parlement a souligné l'importance de clarifier le montant de la contribution du Royaume-Uni au budget de la BEI ainsi que sa participation économique future. Il a demandé aux États membres de faire en sorte que le départ du Royaume-Uni n'engendre pas une diminution de la capacité de la BEI à soutenir l'économie de l'Union.

Pays des voisinages oriental et méridional de l'Union: la résolution a souligné l'importance des activités de financement de la BEI dans les pays qui soutiennent les pays qui mènent à bien des réformes économiques et démocratiques difficiles en vue d'intégrer l'Union. Elle a rappelé que les principales activités de financement devraient également viser à répondre à la fois aux besoins urgents et aux défis à plus long terme, tels

que la reconstruction des infrastructures, la fourniture de logements adéquats et d'une infrastructure d'intervention d'urgence et la lutte contre le chômage des jeunes.

Migrations: le Parlement a salué l'engagement de la BEI à lutter contre les causes profondes des flux migratoires et à agir dans les pays particulièrement touchés par la crise migratoire. Il a appelé à une augmentation de l'aide financière pour les projets qui contribueraient à atténuer les coûts économiques liés à la crise des migrants, tout en ayant une incidence positive sur les citoyens, les réfugiés et les autres migrants dans les États membres qui reçoivent le plus grand nombre de réfugiés et de migrants.

Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFIS): saluant l'accord conclu sur la prolongation et l'ajustement de l'EFIS, les députés ont souhaité que le nouveau fonds ainsi que la version améliorée de la plateforme européenne de conseil en investissement permettent de régler les problèmes mis en évidence dans le système actuel, liés à l'additionnalité, à la durabilité, à l'action climatique, à l'équilibre géographique et aux activités de la plateforme de conseil en investissement.

Politique de cohésion: le Parlement a souligné que la BEI, en tant qu'institution financière publique qui finance des projets visant à concrétiser les politiques et les priorités de l'Union, devrait contribuer à la cohésion économique, sociale et territoriale, y compris dans les régions moins développées. Il a insisté sur la nécessité de délargir la répartition territoriale des fonds, y compris en ce qui concerne l'EFIS, qui devrait toujours compléter les Fonds ESI, en vue d'atteindre l'objectif de réduction des disparités régionales.

La BEI devrait jouer un rôle accru dans le financement de l'entrepreneuriat social et des jeunes pousses, de l'accélération de la croissance des infrastructures sociales, des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et des projets de l'économie circulaire.

Conformité: les députés ont plaidé pour que l'établissement de rapports par pays sans exceptions soit un élément central de la stratégie de la BEI en matière de responsabilité sociale. Ils ont demandé à la BEI de respecter les normes qui la concernent et la législation applicable en matière de prévention du blanchiment de capitaux ainsi que de lutte contre le terrorisme, la fraude fiscale et l'évasion fiscale, et d'éviter de recourir ou de participer à des structures d'évasion fiscale.

Transparence: les députés ont réitéré leur demande d'un meilleur contrôle parlementaire et d'une plus grande transparence de la BEI. Ils ont demandé à cet égard la signature d'un accord interinstitutionnel entre la BEI et le Parlement sur l'échange d'informations, comprenant la possibilité pour les députés d'adresser des questions écrites au président de la BEI.

La BEI a été invitée à publier tous les documents pertinents concernant les prêts octroyés à l'industrie automobile pour le développement de la technologie diesel, et à expliquer dans quelle mesure des prêts ont été accordés à des constructeurs automobiles dont il a été prouvé qu'ils ont manipulé les valeurs de démission.

Activités financières: la résolution a souligné que les instruments financiers du Groupe BEI devraient servir à des projets sélectionnés sur la base de leurs mérites propres, de leur potentiel à créer de la valeur ajoutée pour l'Union dans son ensemble, et de leur additionnalité effective. Elle a insisté sur la nécessité de préserver une bonne qualité de crédit.

Enfin, les députés ont appelé le Groupe BEI à continuer à développer sa culture du risque afin d'améliorer son efficacité, ainsi que la complémentarité et les synergies entre ses interventions et les différentes politiques de l'UE, notamment en soutenant les entreprises innovantes, les projets d'infrastructures et les PME qui prennent des risques ou qui se trouvent dans des régions économiquement désavantagées, ou des régions qui manquent de stabilité.